

## REUNION DU 17 JUILLET 2020

### RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MAISON DES SERVICES DE PROXIMITE

(2020-70)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission Mapa a étudié ce matin les offres pour la restructuration de l'ancien presbytère en maison des services de proximité.

Il présente les diverses offres et indique que celles-ci dépassent largement le budget prévisionnel.

Il propose de déclarer ce marché sans suite et de refaire un nouvel appel d'offres après modification de certaines exigences techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de déclarer ce marché sans suite et de refaire un nouvel appel d'offres après modification de certaines exigences techniques.

### TARIFS CANTINE SCOLAIRE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020 (2020-71)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2020.

Les tarifs doivent être modulés en fonction des quotients familiaux des familles.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- décide d'appliquer avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020 les tarifs suivants pour la cantine scolaire.

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Forfait journalier garderie entre la sortie de la cantine et l'entrée en classe</b>	<b>Tarif repas cantine</b>
0 à 700	0,24	2,84
701 à 1100	0,27	2,87
supérieur à 1101	0,29	2,91

- le prix du repas pour les adultes est fixé à 5.10€

### COUVERTURE DU BATIMENT CADASTRE SECTION BO N°385 ( 2020-72)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une maison des associations dans le bâtiment sis au 11 Rue du Bas Bourg, cadastré section BO, N° 385.

Il informe que la toiture de ce bâtiment est en très mauvais état et doit être refaite avant de finaliser le projet de maison des associations.

Il présente divers devis pour la couverture de ce bâtiment qui s'établissent comme suit :

- Entreprise BOUTIN..... : 20917.59€ HT
- TOP RENOV..... : 25980.55€ HT
- LEGRU Christian..... : 32192.00€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De confier les travaux à l'entreprise BOUTIN pour un montant de 20917.59€ HT
- De solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention « ACTIV FLASH » d'un montant de 11800€.
- De solliciter auprès de la Communauté de Commune du Civraisien en Poitou, le fonds de concours COVID pour un montant de 4559€
  - Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour l'obtention du fonds de concours COVID.

### **CONTRATS AIDES (2020-73)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat PEC de M. GABORIEAU peut être renouvelé et que le contrat de Mme BADIE se termine le 31 aout.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à renouveler le contrat de M. GABORIEAU pour un an à raison de 24 heures par semaine.
- Autorise le maire à recruter une personne en remplacement de Mme BADIE, en contrat PEC à raison de 20 heures par semaine.